

Assemblée Générale SNUipp-FSU

Direction et fonctionnement de l'école

Un ordre du jour encore bien chargé pour la deuxième session annuelle de l'AG Snuipp-FSU des directeurs/trices : Affelnet, carte scolaire et mouvement, GT direction, réforme des rythmes et direction, réunions municipalités/délégations de SNUipp, négociations avec le MEN, actualités syndicales (congrès national et départemental du SNUipp)...

Affelnet constitue évidemment l'actualité du moment. Le SNUipp-FSU a rappelé les interventions répétées du syndicat auprès du ministère pour dénoncer ce transfert de tâches des collèges vers les écoles, renforcées par la consultation nationale menée auprès des collègues en novembre 2012 à propos des applications numériques. Localement, les élus SNUipp-FSU ont dénoncé dès septembre la mise en œuvre d'Affelnet dans le département. Ils ont contesté la demande du DASEN de préparation de base élèves (tâche redondante) et diffusé une consigne syndicale invitant les collègues à ne pas réclamer l'avis d'imposition aux familles. Ils ont enfin réclamé au DASEN du temps supplémentaire nécessaire à la charge de travail supplémentaire. Pour soutenir leur action en instance paritaire, les élus SNUipp-FSU ont fourni au collègue un outil syndical sous forme de lettre-type adressée au DASEN réclamant l'attribution de temps supplémentaire ([disponible en cliquant ici](#)).

Les collègues présents ont pointé les incohérences et les insuffisances des outils numériques : cloisonnement entre BE1D et Affelnet, recherche manuelle et particulièrement chronophage du collège de secteur qu'Affelnet ne parvient pas à générer automatiquement après renseignement de l'adresse de l'élève, etc. Les séances de « formation » ont été vivement critiquées : lecture magistrale de diaporamas, sans pouvoir consacrer ce temps en saisie en ligne concrète, etc.

Pour faire avancer les choses sur ce dossier mais également sur celui des missions et responsabilités dans l'articulation temps scolaire et périscolaire (problématique renforcée par la réforme en cours des rythmes) et sur l'issue des décharges de direction impactées par MCS (suite aux interventions de la délégation SNUipp demandant une bienveillance pour les écoles concernées, dans un contexte de dotation positive), le SNUipp-FSU a pris l'initiative d'inviter ses partenaires syndicaux de la CAPD à co-signer un courrier adressé au DASEN demandant des réponses concrètes lors de la séance du 26 mars du GT direction ([lire ici](#)). Suivant les réponses apportées, une action collective se profile après les vacances. L'AG se prononce unanimement en faveur de ce plan d'actions.

Concernant les règles du mouvement impactant la direction d'école, le SNUipp-FSU a renouvelé sa demande que les directeurs/trices puissent bénéficier du droit à exercer en temps partiel (ce que prévoit la circulaire nationale, [lire ici](#)) et qu'à minima ils puissent déléguer (donc conserver le bénéfice de leur direction à titre définitif) au moins un an sur un autre poste pour exercer à temps partiel. Cette proposition n'a pas été retenue par le DASEN. Les bonifications pour l'accès aux postes de direction restent inchangées par rapport au mouvement 2012.

La section 06 du SNUipp-FSU, soutenue par l'AG, agit à l'interne pour qu'une initiative nationale soit lancée afin d'obliger le ministre à honorer ses engagements concernant l'ouverture de négociations sur la direction d'école. V. Peillon avait annoncé devoir répondre en termes de moyens consacrés aux décharges de direction et à l'Aide Administrative. Il est urgent que ces annonces soient suivies d'effets.

Beaucoup d'interrogations sur les conséquences de la réforme des rythmes sur la direction d'école : Articulation APC / TAP ? Lien entre projet éducatif territorial (PEDT) et projet d'école ? Nature du partenariat municipalité / école et positionnement de la direction d'école ? Le débat s'est engagé en traçant quelques pistes de réflexion où la vigilance des enseignants devra pouvoir s'exercer pleinement. De ce point de vue, le cadre des conseils d'école est à privilégier par rapport aux rencontres bilatérales municipalité / directeurs, souvent à l'initiative des maires. La question de l'inadéquation générale entre la médiocre qualité des locaux scolaires et l'allongement des temps périscolaires a fait l'objet d'un large consensus. Le SNUipp-FSU 06 a rappelé son intervention en CAPD auprès du DASEN lui demandant solennellement de ne pas valider les PEDT fondé sur un allongement de la pause méridienne, contraire au bien être des élèves et aboutissant une dégradation des conditions de travail des enseignants dont la présence à l'école serait étendue à l'excès. Devant l'incohérence des projets proposés (cf. l'a-rythmie parisienne qui tourne complètement le dos à la problématique initiale de réduction de la journée de classe), le SNUipp-FSU rappelle son action en faveur d'un report de la réforme actuelle en 2014 pour permettre une réécriture du décret.

Une rencontre mairie de Nice / délégations de directeurs/trices SNUipp-FSU sera prochainement organisée. Le SNUipp-FSU lancera un appel à contributions auprès des écoles niçoises pour faire remonter les doléances. Le principe de ces rencontres peut être étendu à d'autres villes du département. La section départementale du SNUipp-FSU se met au service des collègues qui souhaiteraient engager de telles discussions avec leur municipalité.

Le congrès départemental des 9 et 10 avril préparera le congrès national de St Malo (10 au 14 juin). La question de la direction d'école sera au cœur des discussions engagées. Là encore les contributions des collègues syndiqués sont les bienvenues pour faire vivre les mandats du SNUipp pour une direction d'école dont les conditions d'exercice permettraient enfin aux collègues de consacrer toute leur énergie et leurs compétences au service de la réussite des élèves, sans s'exposer à un insupportable surmenage sans issue.